Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260429-DELIB_32_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Procurations : Roland JEHAN à Monsieur Le Maire et Céline RABARDEL à Caroline GUITTON

Secrétaire de séance : BARON Sylvain

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 23/04/2026

2026-32 : Taxes locales 2026

Notre commune doit fixer, pour l'année en cours, le taux des taxes locales pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie, et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

Ayant effectué une augmentation de nos taux sur l'année 2024, M Le Maire propose de ne pas effectuer d'augmentation de nos taux de fiscalité locales pour l'année 2026

Taux de fiscalité locales en vigueur

- Taxe foncière bâtie : 44.14%
- Taxe foncière non bâtie : 108.61%
- Taxe habitation : 22.14%

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

– VALIDE les taux de fiscalité locales 2026 suivants :

- Taxe foncière bâtie : 44.14%
- Taxe foncière non bâtie : 108.61%
- Taxe habitation : 22.14%

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260429-DELIB_32_2026-DE

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Le secrétaire

Sylvain BARON, adjoint

PEC

Le Maire

Benoit DESPRES

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)